VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)
POUR LE CQP « TECHNICIEN SPORTIF DE RUGBY A XV »

1) Articles de références du règlement du CQP « Technicien Sportif de Rugby à XV »

Article 6 – Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Les personnes qui peuvent justifier d'au moins 1607 heures d'expérience professionnelle ou bénévole, en lien avec le CQP de « Technicien Sportif de Rugby à XV» tout au long de la vie, peuvent déposer une demande de VAE auprès de la FFR

Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile pour le CQP de « Technicien Sportif de Rugby à XV ».

Tout ou partie des blocs de compétences du CQP peuvent être obtenus par la voie de la VAE.

Article 7 – Validation d'éléments issus d'autres certifications ou qualifications

Le titulaire d'une attestation au premiers secours (PSC1 ou AFPS) valide le bloc de compétences 4 en lien avec l'activité « protection des personnes en situation d'incident ou d'accident »

2) Description de la procédure de VAE

Les demandes de VAE sont à adresser dans un premier temps au Conseiller Technique coordonnateur de la formation dans le comité territorial du demandeur. Ce dernier met en place une commission d'évaluation chargée de vérifier la recevabilité de la demande puis d'évaluer cette demande. Enfin, le CT coordonnateur de la formation transmet l'ensemble du dossier du candidat avec l'avis argumenté de la commission d'évaluation à l'entraîneur national en charge des CQP. Ce dernier présentera l'ensemble au jury national transversal.

Les demandes sont instruites par le même jury qui préside à l'obtention du CQP par la voie des épreuves certificatives et selon les niveaux d'exigences préalables.

La procédure de VAE s'effectue comme suit :

- une partie « recevabilité » qui doit permettre à la commission d'évaluation territoriale de vérifier les exigences mentionnées aux articles 5 et 6 du présent règlement. Le candidat précise les motivations de sa demande de validation et retrace ses parcours professionnel, bénévole et sportif, à partir de documents (attestations d'employeurs, diplômes, …) qui rendent compte de ces situations et de la durée des différentes activités qui les ont constitués.
- Une partie « dossier » : constitution du dossier par le candidat qui rédige un rapport d'expériences acquises sur la base de deux activités les plus significatives en lien direct avec la qualification de « CQP technicien sportif de rugby à XV» ;
- la commission d'évaluation territoriale de la FFR valide l'ensemble des pièces fournies par le candidat. L'évaluation du dossier est faite à partir d'une grille de lecture décrivant les compétences attendues. Cette évaluation peut être complétée par une mise en situation pédagogique et un entretien.
- transmission de l'ensemble du dossier et des propositions de la commission d'évaluation territoriale à la DTN pour présentation au jury plénier

3) Au regard des compétences décrites (fiche 1 ci-dessous), donner quelques exemples de preuves sur lesquelles se base le jury.

Les preuves (fiche de salaire, attestation …) d'une activité bénévole ou professionnelle devront être attestées par le président du club, le responsable du club ou de la structure ou le représentant fédéral. Les attestations devront porter mentions des éléments suivants :

- Coordonnées des employeurs ou des structures dans lesquelles le candidat a eu des expériences d'encadrement.
- Nombre de mois et d'heures effectués en lien avec les activités décrites pour le CQP « Technicien Sportif de Rugby à XV »
- Description des activités exercées et des compétences acquises
- Fonctions exercées par le candidat, en lien avec le CQP « Technicien Sportif de Rugby à XV »
- Documents attestant de chaque expérience

Dans le dossier de VAE doit également figurer la description de plusieurs situations d'entraînement (4 au minimum) réalisées par le candidat. Cela doit permettre au candidat de mettre en avant les compétences acquises en lien avec le CQP « Technicien Sportif de Rugby à XV » et aux jurys de vérifier si les acquis dont fait état le candidat correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigés pour l'obtention du CQP « Technicien Sportif de Rugby à XV ».

4) En cas de validation partielle

En cas de validation partielle (VAE), le jury doit indiquer par écrit la nature des compétences, connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la décision du jury.

Le jury pourra indiquer par écrit au candidat :

- la possibilité de suivre une formation.
- la possibilité de représenter un dossier de VAE compléter au regard de l'acquisition de compétences professionnelles en lien avec le contenu de la certification par la voie de l'expérience.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE VAE POUR LE CQP « TECHNICIEN SPORTIF DE RUGBY A XV »

A adresser au Conseiller Technique coordonnateur de la formation du Comité Territorial pour transmission à la DTN de la Fédération Française de Rugby

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Téléphone portable :

Date de naissance :

Situation familiale :

Situation professionnelle :

Je soussigné M./Mme …….. justifie d'au moins 1607 heures d'expérience, en lien avec le CQP « Technicien Sportif de Rugby à XV », tout au long de ma vie.

Je soussigné (e) M/Mme..... atteste sur l'honneur n'avoir effectué qu'une seule demande de VAE pour le CQP de « Technicien Sportif de Rugby à XV » sur l'année civile.

Je soussigné (e) M/Mme :

- Certifie être âgé (e) de 18 ans (La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport permet de vérifier cette exigence).
- Est titulaire d'une attestation aux premiers secours (PSC1 ou AFPS). (La photocopie de l'attestation de réussite aux premiers secours doit figurer au dossier de demande de VAE).
- Atteste d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition ;
- Justifie d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive

Joindre :

- □ Une attestation du PSC1 ou AFPS
- □ Une photocopie d'un Brevet Fédéral d'Educateur ou Entraîneur
- □ Une (des) attestation(s) du (des) président(s) de club.

PARCOURS PROFESSIONNEL ET SPORTIF :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE :
Diplômes obtenus et année d'obtention :

.....
.....
.....

AUTRE(S) FORMATION(S)
Diplômes obtenus et année d'obtention :

.....
.....
.....
.....

PARCOURS SPORTIF
Niveau de pratique et titres obtenus :

.....
.....
.....
.....

EXPERIENCE(S) :

Emplois ou fonctions bénévoles en lien avec le CQP « Technicien Sportif de Rugby à XV ».

- Structure d'accueil : ……..
- Emploi ou fonction exercée : ……..
- Total des heures effectuées et date : …….

 (Justificatifs et attestations à joindre)

- Structure d'accueil : ……..
- Emploi ou fonction exercée : ……..
- Total des heures effectuées et date : …….

 (Justificatifs et attestations à joindre)

- Structure d'accueil : ……..
- Emploi ou fonction exercée : ……..
- Total des heures effectuées et date : …….

 (Justificatifs et attestations à joindre)

Motivation de la demande et description de l'activité d'entraînement en rugby exercée :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature :

OUTILS D'EVALUATION des COMPETENCES
DEMANDE DE VAE pour le CQP « TECHNICIEN SPORTIF DE RUGBY A XV »

REFERENTIEL D'ACTIVITES		VALIDÉ / NON VALIDÉ (préciser les raisons du refus)
ACTIVITES VISEES PAR LA CERTIFICATION	**COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA CERTIFICATION**	
Bloc de compétences 1 **Conception d'un projet d'entraînement en rugby à XV (pour des catégories pouvant aller des moins de 15 ans jusqu'en Fédérale 2)**	**1.1 Faire le diagnostic de l'équipe de rugby et des joueurs**	
	1.2 Définir la stratégie d'entraînement en rugby en relation avec le contexte (plan de formation du joueur, conception du jeu, niveaux de pratique/compétition, calendrier des compétitions...)	
	1.3 Planifier le programme d'entraînement en rugby	
Bloc de compétences 2 **Conduite des séances d'entraînement en rugby**	**2.1 Concevoir une séance d'entraînement en rugby en adéquation avec les ressources mobilisables des joueurs (pouvant aller des moins de 15 ans jusqu'en Fédérale 2) et des objectifs fixés**	
	2.2 Mener la séance d'entraînement de rugby et procéder aux adaptations nécessaires en fonction des joueurs encadrés et du niveau de jeu	
	2.3 Optimiser les différents facteurs de la performance aux postes (pilier, talonneur, demi de mêlée, …) et rôles (techniques, tactiques, physiques…)	
	2.4 Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers	
	2.5 Evaluer et réguler la séance d'entraînement	
Bloc de compétences 3 **Management des ressources humaines et logistiques à l'entraînement et lors des échéances compétitives**	**3.1 Manager les joueurs et l'équipe en phase préparatoire des échéances compétitives**	
	3.2 Gérer en compétition le temps qui précède le match	
	3.3 Manager les joueurs et l'équipe pendant le temps du match et de la mi-temps	
	3.4 Gérer l'après match	
Bloc de compétences 4 **Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident**	**4.1 Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale**	
	4.2 Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes	